

Souffel Tennis de Table : TT Souffel



22 Rue Burthal 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

☎ : 06.66.98.75.72

💻 : ttsouffel@gmail.com

Site Web : <https://ttsouffel.sportsregions.fr/>

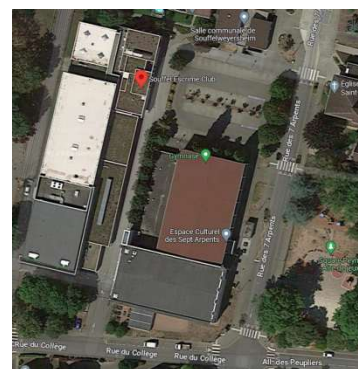
Lieu d'entraînement

Espace Sportif des 7 Arpents

14 Rue des 7 Arpents 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Horaires d'ouverture de la salle (hors vacances scolaires)

- **Mardi : 18h00 à 22h00**
- **Vendredi : 20h00 à 22h00**
- **Dimanche : 16h00 à 18h00**



DOSSIER D'INSCRIPTION Saison 2026/2027

➔ Ce document est à conserver chez vous après l'inscription

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

*Vous trouverez ci-joint votre dossier d'inscription pour votre (vos) enfant(s), ou pour vous-même.
Vous y trouverez toutes les informations utiles et pratiques.*

Le dossier d'inscription complété est à envoyer par email à : ttsouffel@gmail.com.

**Attention, les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles.
Les pongistes ne seront admis aux entraînements qu'après la remise de leur
DOSSIER COMPLET**

➔ Nous vous demandons de réunir les pièces nécessaires suivantes pour l'inscription :

1. ☐ Le document médical approprié en cours de validité (voir les modalités en page 8-11),
2. ☐ Le montant de votre cotisation,
(paiement UNIQUEMENT par CB sur PAYASSO <https://www.payasso.fr/tt-souffel/boutique>)
3. ☐ Le formulaire d'inscription (voir pages 5-7) complété et signé.
4. ☐ L'acceptation des règles de fonctionnement (voir page 3-4) complété et signé.

Saison 2026-2027 : Reprise le mardi 08 septembre 2026

Membres du comité directeur du club :

Président	EUSSNER Ansgar
Vice-Président	NAKO Serge
Trésorier	MICHEL Patrick
Secrétaire et Responsable Jeunes Compétiteurs	PETER Alain
Correspondant AGR/FSCF	FUHR Patrick
Correspondant LGETT/FFTT	ZHAO Yuping
Responsable Communication Numérique	GRUNDER Jonathan
Responsable Matériel	GERMANAUD Laurent
Encadrants Jeunes	SEEBURGER Jean-Marc

Contact:  : ttsouffel@gmail.com /  : 06.66.98.75.72

Site Web : <https://ttsouffel.sportsregions.fr/>

COTISATION

Catégories	Tarif
Loisir (pas de compétition)	100 €
Loisir + compétitions AGR (uniquement)	120 €
Loisir + compétitions LGETT (uniquement)	120 €
Loisir + compétitions AGR + compétitions LGETT	140 €
Uniquement matchs AGR (pas d'entraînements, ni loisir)	35 €
Uniquement matchs LGETT (pas d'entraînements, ni loisir)	65 €
Remises	Tarif
2 ^{ème} adhesion et +	-15€ par adhesion supplémentaire
Equipements	Tarif
Maillot (obligatoire en compétition) (offert aux compétiteurs au bout de 2 ans)	+30€ (caution)

→ EQUIPEMENT DU PONGISTE: il est obligatoire de se munir:

Pour les entrainements : - Short, T-shirt ou polo, chaussure de sport propre et sa **raquette***
- Sac de sport comprenant une serviette et une bouteille d'eau

Pour la compétition : - **Short et maillot du club**, chaussure de sport propre et sa **raquette***
- Sac de sport comprenant une serviette et une bouteille d'eau

* Demandez conseils auprès de l'entraîneur pour toute commande d'une raquette.

Le club dispose de conditions préférentielles avec son fournisseur.

Règles de fonctionnement à conserver par l'adhérent, parents ou tuteurs

*La salle de Tennis de table où nous vous accueillons est communautaire.
Le TT Souffel la loue auprès de la Mairie de Souffelweyersheim.*

Ces règles de fonctionnement ont pour but d'évoquer les valeurs de la section Tennis de Table de l'association TT Souffel ainsi que de préciser ses engagements auprès de chaque adhérent.

- 1) **La saison sportive** est fixée du 1er septembre au 30 Juin. La section TT Souffel se réserve le droit de refuser toute inscription dès lors que les effectifs seraient complets dans une tranche d'âge précise et si un dossier lui parvient incomplet.
- 2) **L'Adhérent** de la section TT Souffel est une personne physique qui a souscrit une adhésion – licence afin de pratiquer le tennis de table que ce soit en compétition ou en loisir. Après règlement de sa cotisation, il peut donc bénéficier de toutes les infrastructures mises à sa disposition et participer aux différentes compétitions. Par ailleurs, l'adhérent entrant donc dans un cadre associatif peut être amené à participer, organiser ou encadrer diverses manifestations nécessaires pour le fonctionnement durable de la section et ce en tant que bénévole. L'adhérent s'oblige à porter les couleurs de la section TT Souffel dans toutes les compétitions sportives, à savoir la tenue réglementaire short – maillot pour le championnat par équipes ou individuel. Par ailleurs, dans le cadre d'une éventuelle action de communication, l'adhérent peut être contraint à porter le maillot ou tee-shirt que l'association lui fournira. L'adhérent se doit également de représenter les valeurs de l'association comme il se doit par sa sportivité, sa combativité, sa simplicité et sa cohésion d'équipe.
- 3) **La cotisation** est le montant de l'adhésion de chaque adhérent afin de pouvoir bénéficier des différentes prestations proposées par l'association. Cette cotisation est vitale pour la pérennité du club et afin de répondre tant que possible aux attentes de l'adhérent. Par conséquent, il devra en acquitter son règlement selon le barème en vigueur qui a au préalable été voté lors du comité directeur du club. Le paiement de cette cotisation peut se faire en plusieurs fois ou par un encaissement tardif sur simple demande mais doit être déposé en même temps que le formulaire d'adhésion et le certificat médical. Par ailleurs, tout règlement de cotisation est définitif et il ne saurait être exigé un remboursement même partiel en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, blessure ou de décès d'un adhérent. Enfin, sur simple demande, un reçu ou attestation peut être délivré à l'adhérent et ce une fois la cotisation encaissée par l'association. Pour tout renseignement financier ou difficulté, ne pas hésiter à se rapprocher du trésorier de l'association.
- 4) **Le comportement** : L'association attache une grande importance au respect, à la courtoisie et à l'esprit sportif. Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement respectueux envers les dirigeants, adhérents, entraîneurs, coéquipiers, partenaires d'entraînement et adversaires, ainsi qu'à respecter le matériel mis à sa disposition.
En cas de comportement contraire à ces principes, le comité directeur pourra, selon la nature et la gravité des faits, prendre une mesure adaptée, allant du rappel des règles à l'avertissement, la sanction ou, dans les cas les plus graves, l'exclusion temporaire ou définitive. Toute décision sera prise collégalement par le comité directeur. Les adhérents sont invités à respecter les décisions des responsables de l'association (président, capitaine, entraîneur, etc.). En cas de désaccord, le dialogue et le respect mutuel doivent toujours être privilégiés.
Ces principes s'appliquent également aux échanges en ligne : les publications et commentaires sur les réseaux sociaux ou autres supports doivent respecter (et ne doivent pas porter atteintes) les personnes, l'association et ses valeurs.

- 5) **Les amendes** : Tout adhérent reconnu responsable d'une amende devra automatiquement en acquitter lui-même le montant après présentation de la réclamation adressée à l'association. Cette amende peut être consécutive à un comportement antisportif, à une absence non excusée ou tout autre motif prévue par le règlement de la Fédération Française de Tennis de table. L'adhérent peut faire valoir le cas de force majeure dans le cas par exemple de maladie ou d'accident avéré où le montant de l'amende ne pourra lui être réclamé.
- 6) **Les déplacements** pour les compétitions sont de la responsabilité des parents ou adhérents. L'association ne prend en charge financièrement **aucun frais** de déplacement. Il est donc important que chaque équipe, ainsi que les parents pour les plus jeunes, s'organise pour un roulement de conducteur et privilégie au maximum le co-voiturage.
- 7) **Les responsabilités** : Lors des séances d'entraînement, les joueurs sont placés sous la responsabilité d'un cadre technique ou de toute personne mandatée par l'association. La prise en charge se fait à la salle de tennis de table, aux heures préalablement fixées. Il appartient aux parents d'enfants mineurs de s'assurer de la présence de la personne responsable. L'association ne pourra être tenue pour responsable de tout accident survenu à l'extérieur de la salle et en dehors des heures d'entraînements définies. Lors des déplacements organisés par l'association, les joueurs sont pris en charge au lieu et heure fixés pour le rendez-vous, tant pour l'aller que pour le retour. Là encore, il appartient aux parents de mineurs de s'assurer de la présence de la personne responsable. Concernant les épreuves individuelles ou tournois autres que les épreuves fédérales, les responsables de l'association ne sont pas tenus d'organiser les déplacements. La section TT Souffel décline toute responsabilité en cas de vol d'objets de valeur ou personnels que ce soit dans la salle ou sur le lieu de compétition.
- 8) Il est interdit de fumer dans la salle de sport. Toute dégradation des locaux ou du matériel sera du ressort de l'adhérent ou de ses parents ou tuteurs et pourrait entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
- 9) **Assurances** : Le club est assuré par CREDIT MUTUEL Réf. Contrat : 058007116 au titre de son Assurance MultiAsso au titre de son Assurance Responsabilité Civile Association. Tout accident, quelle qu'en soit la gravité, doit faire l'objet d'une déclaration dans les 2 jours, accompagnée d'un certificat médical constatant la blessure.
- 10) **Données personnelles** : Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées par le TT Souffel dans un fichier informatisé pour :
- établir une licence-assurance sportive auprès de nos fédérations (FFTT et/ou FSCF).
 - vous informer des événements sportifs qui vous concernent.
 - vous informer des événements de la vie du club.
 - vous prévenir en cas d'annulation d'un horaire d'entraînement.
- Ces informations sont conservées par le club pendant 2 ans (une suppression annuelle) et sont destinées au comité directeur du club (membres élus), ainsi qu'aux fédérations. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle la durée de conservation des données des fédérations.
- Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Le président, le vice-président ou le secrétaire.

Lu et approuvé,
Date :

Signature(s) :



Souffelweyersheim - Tennis de Table

Lieu et horaires des entrainements :	Salle Polyvalente	Espace Sportif des 7 Arpents
	Adresse	14 Rue des 7 Arpents 67460 Souffelweyersheim
Contact :	Horaires	Mar. 18h-22h / Ven. 20h-22h / Dim. 16h-18h
	Président :	EUSSNER Ansgar
	Téléphone :	06.66.98.75.72
	Email :	ttouffel@gmail.com
Site Internet :	https://ttsouffel.sportsregions.fr/	

Formulaire d'inscription « Jeunes » – Saison 2026/2027

RENSEIGNEMENT SUR L'ADHERANT (MINEUR)		
Nom :	Prénom :	Né le :
Adresse :		
CP :	Ville :	
Tél. Port :	Email :	
RENSEIGNEMENT SUR LE RESPONSABLE LEGAL		
<u>Parent 1</u>		<u>Parent 2</u>
NOM, Prénom :		NOM, Prénom :
Adresse :		Adresse :
Tél. Port :		Tél. Port :
Email :		Email :

Je soussigné :

- 1) ☐ autorise ☐ n'autorise pas L'utilisation de mes données personnelles pour les usages mentionnés articles 10.
 2) ☐ autorise ☐ n'autorise pas La prise de photos et de vidéos dans le cadre de l'activité. Ces dernières peuvent uniquement être exploitées dans les supports de communication de l'association (articles de presse, site internet, ...).

Besoin d'une Attestation (CE, ...) : oui ☐ non ☐

Bénéficie du Pass' Sport : oui ☐ non ☐ (si oui, merci de fournir attestation CAF ainsi que copie du livret de famille)

Modalités de paiement

Catégories	Tarif	Mode de Règlement : via CB (uniquement) sur PAYASSO
☐ Loisir (pas de compétition)	100 €	Paiement via CB sur : https://www.payasso.fr/tt-souffel/boutique ESPECES, CHEQUES ET VIREMENT PAS ACCEPTEES
☐ Loisir + compétitions AGR (uniquement)	120 €	
☐ Loisir + compétitions LGETT (uniquement)	120 €	
☐ Loisir + compétitions AGR + compétitions LGETT	140 €	
☐ Uniquement matchs AGR (pas d'entrainements, ni loisir)	35 €	
☐ Uniquement matchs LGETT (pas d'entrainements, ni loisir)	65 €	
Equipement	Caution	Adhésion aux règles de fonctionnement du TT Souffel
☐ Maillot TT Souffel (Obligatoire en compétition) (offert aux compétiteurs au bout de 2 ans)	30€	☐ Je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et des règles du sport et m'engage à les respecter ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de la section qui m'ont été remises avec le dossier, et déclare y adhérer notamment pour tout ce qui concerne : - La pratique du tennis de table et ses obligations (articles 2.3.4 et 5) - Les responsabilités et assurances (articles 7 et 9)
Remises		
☐ 15€ de remise pour chaque adhésion sup. d'un membre de la famille		
Total		

Les pongistes seront admis aux entrainements qu'après remise du DOSSIER COMPLET

Date :

Signature(s) :



Souffelweyersheim - Tennis de Table

Lieu et horaires des entrainements :	Salle Polyvalente	Espace Sportif des 7 Arpents
	Adresse	14 Rue des 7 Arpents 67460 Souffelweyersheim
Contact :	Horaires	Mar. 18h-22h / Ven. 20h-22h / Dim. 16h-18h
	Président :	EUSSNER Ansgar
	Téléphone :	06.66.98.75.72
	Email :	ttsouffel@gmail.com
Site Internet :	https://ttsouffel.sportsregions.fr/	

Autorisation parentale – Saison 2026/2027

Je soussigné(e) :

demeurant à :

Responsable légal de :

- 1) Autorise l'entraîneur du TT Souffel ou le cadre responsable majeur à prendre toutes les mesures en cas de nécessité pour l'hospitalisation de mon (mes) enfant(s) si je ne peux être joint.
 ➔ Indiquez ci-dessous le(les) numéros de téléphone où le TT Souffel peut vous joindre en cas d'urgence :
 N° : N° :
- 2) Autorise le TT Souffel à utiliser toute photo prise de son (ses) enfant(s) ou d'un membre de sa famille lors d'un évènement auquel participe le club, sur ses supports habituels (site internet, Souffel Mag, ...)
- 3) Autorise mon enfant à être véhiculé dans la voiture d'une personne désignée pour le transport lors d'une rencontre sportive
- 4) M'engage à laisser mon enfant sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu d'entraînement seulement après avoir eu confirmation de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant sur place.
- 5) M'engage également à récupérer mon enfant après l'entraînement ou la rencontre

Lu et approuvé,

Date :

Signature(s) :



Souffelweyersheim - Tennis de Table

Lieu et horaires des entrainements :	Salle Polyvalente	Espace Sportif des 7 Arpents
	Adresse	14 Rue des 7 Arpents 67460 Souffelweyersheim
Contact :	Horaires	Mar. 18h-22h / Ven. 20h-22h / Dim. 16h-18h
	Président :	EUSSNER Ansgar
	Téléphone :	06.66.98.75.72
	Email :	ttouffel@gmail.com
Site Internet :	https://ttsouffel.sportsregions.fr/	

Formulaire d'inscription « Adultes » – Saison 2026/2027

RENSEIGNEMENT SUR L'ADHERANT (MAJEUR)		
Nom :	Prénom :	Né le :
Adresse :		
CP :	Ville :	
Tél. Port :	Email :	

Je soussigné :

- 1) ☐ autorise ☐ n'autorise pas L'utilisation de mes données personnelles pour les usages mentionnés articles 10.
- 2) ☐ autorise ☐ n'autorise pas La prise de photos et de vidéos dans le cadre de l'activité. Ces dernières peuvent uniquement être exploitées dans les supports de communication de l'association (articles de presse, site internet, ...).

Besoin d'une Attestation (CE, ...) : oui ☐ non ☐

Bénéficie du Pass' Sport : oui ☐ non ☐ (si oui, merci de fournir attestation CAF ainsi que copie du livret de famille)

Modalités de paiement

Catégories	Tarif	Mode de Règlement : via CB (uniquement) sur PAYASSO
☐ Loisir (pas de compétition)	100 €	Paiement via CB sur : https://www.payasso.fr/tt-souffel/boutique ESPECES, CHEQUES ET VIREMENT PAS ACCEPTEES
☐ Loisir + compétitions AGR (uniquement)	120 €	
☐ Loisir + compétitions LGETT (uniquement)	120 €	
☐ Loisir + compétitions AGR + compétitions LGETT	140 €	
☐ Uniquement matchs AGR (pas d'entrainements, ni loisir)	35 €	
☐ Uniquement matchs LGETT (pas d'entrainements, ni loisir)	65 €	
Equipement	Caution	Adhésion aux règles de fonctionnement du TT Souffel
☐ Maillot TT Souffel (Obligatoire en compétition) (offert aux compétiteurs au bout de 2 ans)	30€	☐ Je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et des règles du sport et m'engage à les respecter ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de la section qui m'ont été remises avec le dossier, et déclare y adhérer notamment pour tout ce qui concerne : - La pratique du tennis de table et ses obligations (articles 2.3.4 et 5) - Les responsabilités et assurances (articles 7 et 9)
Remises		
☐ 15€ de remise pour chaque adhésion sup. d'un membres de la famille		
☐ Inscription en cours d'année		
Total		

Les pongistes seront admis aux entrainements qu'après remise du DOSSIER COMPLET

Date :

Signature :

Informations : documents médicaux à fournir

(Certificat Médical (CM), Parcours Prévention Santé (PPS), Questionnaire de Santé (QS))

Afin de pouvoir pratiquer le tennis de table, chaque adhérent doit fournir le document de santé correspondant à sa situation et au type de licence souscrit.

1) Questionnaire de Santé (QS) – licenciés mineurs

Pour les adhérents de moins de 18 ans, le questionnaire de santé « Mineur » doit être complété avec les parents ou le représentant légal.

- Si toutes les réponses sont négatives, l'attestation correspondante suffit et **aucun certificat médical n'est nécessaire**.
- Si une ou plusieurs réponses sont positives, un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table** doit être fourni.

Le questionnaire est à compléter pour chaque saison concernée.

2) Questionnaire de Santé (QS) – licenciés majeurs « loisir » (pas de licence compétition)

Pour tous les adhérents « loisir », le questionnaire de santé « Majeur » doit être complété.

- Si toutes les réponses sont négatives, l'attestation correspondante suffit et **aucun certificat médical n'est nécessaire**.
- Si une ou plusieurs réponses sont positives, un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table** doit être fourni.

Le questionnaire est à compléter pour chaque saison concernée.

3) Le Certificat Médical (CM)

Le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table.

- Pour les licenciés FFTT et AGR de **18 à 64 ans**, le certificat médical n'est généralement pas obligatoire : il peut être fourni à la place du **Parcours Prévention Santé (PPS)**. Dans ce cas, le certificat doit dater de **moins d'un an au jour de la prise de licence**.
- Pour les licenciés FFTT et AGR de **65 ans et plus**, des règles particulières s'appliquent. Un **certificat médical de moins d'un an est notamment demandé** lors de l'entrée dans une nouvelle catégorie vétéran. **Entre deux changements de catégorie, le certificat peut être valable jusqu'à 5 ans**, sous réserve du respect des conditions prévues par la FFTT et AGR.
- Pour les mineurs, le certificat médical n'est demandé que lorsque le questionnaire de santé le nécessite.

4) Parcours Prévention Santé (PPS) – licenciés FFTT majeurs

Pour les licenciés FFTT âgés de **18 à 64 ans**, le certificat médical est généralement remplacé par le **Parcours Prévention Santé (PPS)** ([Parcours Prévention Santé \(PPS\) - Fédération Française de Tennis de Table](#)).

Le PPS est un parcours **gratuit, en ligne et sécurisé**, à réaliser chaque saison depuis l'Espace Licencié FFTT. Il permet de sensibiliser le licencié aux risques et précautions liés à la pratique sportive.

Pour la saison 2026/2027, le PPS doit être réalisé pour la saison en cours et l'attestation correspondante doit être fournie lors de la demande ou du renouvellement de licence.

Un **certificat médical en cours de validité** peut être fourni à la place du PPS. Pour les licenciés de 18 à 64 ans, le certificat doit dater de **moins d'un an à la date de la prise de licence**.

Attention : si le PPS fait apparaître une situation nécessitant un avis médical, un certificat médical devra être fourni avant l'obtention de la licence avec pratique sportive.

Questionnaire de Santé pour Mineur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes mineur au moment de la prise de la licence

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? Ta-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge: ans

Répondes aux questions suivantes par oui ou par non.

	Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :		
1 Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
2 As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
3 As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
4 As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
5 As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
6 As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
7 As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
8 As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
9 As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
10 As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
11 As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
12 As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps : (plus de 2 semaines)		
13 Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
14 As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
15 Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
16 Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
17 Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
18 Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui :		
19 Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
20 Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
21 Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents :		
22 Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
23 Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
24 Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et de son représentant légal.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 26-10-2

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM :

PRENOM :

N° de licence :

déclare avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Date et signature du joueur mineur

Date et signature du représentant légal obligatoire

Questionnaire de Santé pour Majeur

Licence Découverte

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si vous êtes majeur et souhaitez souscrire à une licence Découverte auprès de la FFTT.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		Oui	Non
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	☐	☐
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N°26-10-3

ATTESTATION

(Coupon à découper et à fournir au club effectuant votre demande de licence découverte)

Je soussigné :

NOM :

PRENOM :

N° de licence :

(si existant et connu)

Date de naissance :

atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé nécessaire à ma prise de licence Découverte (uniquement)

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
 - ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)
- Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :